



*Municipalité régionale de comté de Témiscamingue*

*Angliers*

*Béarn*

*Belleterre*

*Duhamel-Ouest*

*Fugèreville*

*Guérin*

*Kipawa*

*Laforce*

*Laniel (TNO)*

*Latulipe-et-  
Gaboury*

*Laverlochère*

*Lorrainville*

*Moffet*

*Nédélec*

*Notre-Dame-  
du-Nord*

*Rémigny*

*St-Bruno-  
de-Guigues*

*St-Édouard-  
de-Fabre*

*St-Eugène-  
de-Guigues*

*Témiscaming*

*Ville-Marie*

*MRC de  
Témiscamingue*

## **MÉMOIRE**

### **Plaidoyer en faveur de la poursuite des projets hydroélectriques au Témiscamingue**

**7 MARS 2013**

---

**Municipalité Régionale de Comté de Témiscamingue**

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209

Ville-Marie (Québec) J9V 1X8

Téléphone : 819 629-2829

Télécopieur : 819 629-3472

Courriel : [mrc@mrctemiscamingue.qc.ca](mailto:mrc@mrctemiscamingue.qc.ca)

Site Internet : [www.mrctemiscamingue.qc.ca](http://www.mrctemiscamingue.qc.ca)



(MRCT, 12 avril 2013 / dd/fa)

## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>1) LE TÉMISCAMINGUE, UN TERRITOIRE MARQUÉ PAR L'HYDROÉLECTRICITÉ.....</b>	<b>1</b>
<b>2) LES MOTIFS POUR METTRE FIN AU PROGRAMME DES PETITES CENTRALES.....</b>	<b>3</b>
<b>3) DEUX PROJETS HYDROÉLECTRIQUES D'EXCEPTION .....</b>	<b>3</b>
<b>4) DEUX PROJETS IMPORTANTS POUR NOTRE DÉVELOPPEMENT .....</b>	<b>5</b>

## 1) LE TÉMISCAMINGUE, UN TERRITOIRE MARQUÉ PAR L'HYDROÉLECTRICITÉ

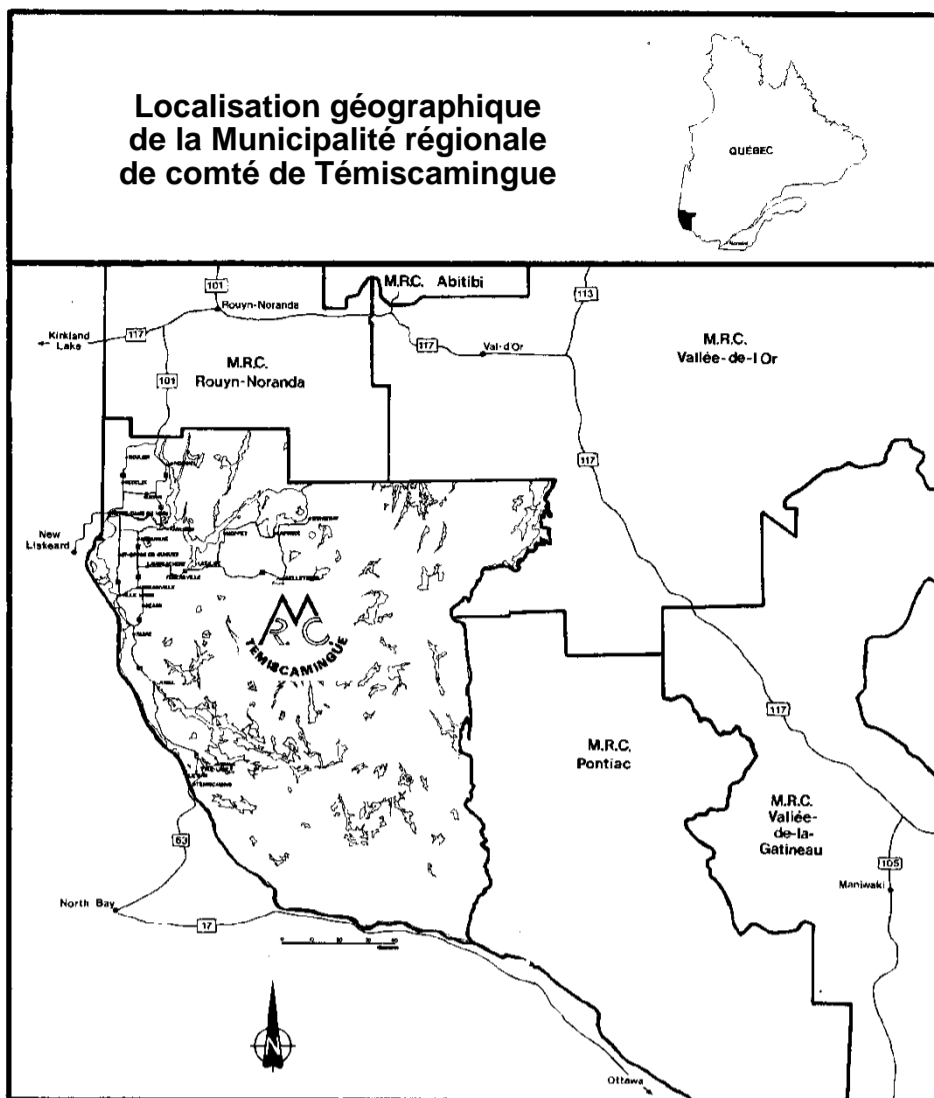
Le Témiscamingue se situe à l'extrême ouest de la province de Québec, dans la partie sud de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, à près de 700 km de la ville de Montréal. Dispersée sur un grand territoire (19 243,88 km<sup>2</sup>), la population est évaluée à 19 154 personnes réparties dans 20 municipalités, deux territoires non organisés (plus de 65 % du territoire) et quatre communautés algonquines.

Municipalités	Population 2012	Superficies km <sup>2</sup>	Codes géographiques
Angliers	307	378,20	85080
Béarn	861	566,48	85020
Duhamel-Ouest	898	127,61	85030
Fugèreville	313	163,79	85055
Guérin	304	203,10	85095
Kipawa	533	46,98	85010
Laforce	379	612,65	85070
Latulipe-et-Gaboury	338	298,38	85060
Laverlochère	728	107,01	85050
Lorrainville	1 317	85,12	85037
Moffet	202	431,46	85075
Nédélec	387	369,90	85100
Notre-Dame-du-Nord	1 100	81,92	85090
Rémigny	298	985,03	85105
St-Bruno-de-Guigues	1 099	188,99	85045
St-Édouard-de-Fabre	675	216,18	85015
St-Eugène-de-Guigues	488	113,02	85085
TNO Lanier	182	539,95	85905
TNO Les Lacs-du-Témiscamingue	5	12 226,17	85907
Belleterre	331	606,33	85065
Témiscaming	2 491	861,77	85005
Ville-Marie	2 557	11,94	85025
<b>TOTAL</b>	<b>15 793</b>	<b>19 221,98</b>	
<b>Population 2007</b>			
Réserves indiennes (Algonquins) :			
✓ Timiskaming First Nation (Notre-Dame-du-Nord)	1 630	21,68	
✓ Wolf Lake (Hunter's Point) (Témiscaming)	209		
✓ Eagle Village Kebaowek (Kipawa)	807	0,22	
✓ Long Point First Nation (Winneway)	715		
<b>Sous-total</b>	<b>3 361</b>	<b>21,90</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>19 154</b>	<b>19 243,88</b>	

Le Témiscamingue est une région ressource, caractérisée par son immense territoire forestier, ses terres agricoles, ses nombreux lacs et rivières, la diversité de la faune et la qualité de ses paysages. Les richesses naturelles de la région ont favorisé le développement de l'industrie forestière, de l'agriculture, de la villégiature et des activités récréotouristiques axées sur les ressources du milieu naturel.

### Caractéristiques

- Plus de 6 000 lacs et rivières;
- Environ 2 300 chalets et 1 500 camps de chasse;
- 54 pourvoiries, quatre zecs, une réserve écologique et cinq « grands lacs »;
- 381 km<sup>2</sup> de terres cultivées (285 producteurs agricoles);
- 95 % du territoire est couvert de lacs et de forêts;
- 20 % des emplois (1 529) sont reliés à la forêt, c'est-à-dire une dizaine d'usines de transformation, dont TEMBEC;
- Des sites historiques et touristiques, des festivals dans chaque municipalité et des événements d'envergure internationale tels le Rodéo du camion de Notre-Dame-du-Nord, la Foire gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est ontarien et la Biennale internationale d'art miniature de Ville-Marie.



Le territoire du Témiscamingue est marqué par les barrages et l'hydroélectricité. Les premiers barrages (à l'exception des castors) ont été construits, au XIX<sup>e</sup> siècle, pour permettre la drave et l'exploitation industrielle de la forêt. Plusieurs de ces barrages subsistent encore aujourd'hui. Les lacs Témiscamingue, Kipawa, Des Quinze et Simard sont utilisés, depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, comme réservoirs hydroélectriques afin d'alimenter les centrales sur la rivière des Quinze et sur la rivière Outaouais. Travaux Publics Canada gère le barrage de Témiscaming et le Centre d'expertise hydrique du Québec gère les barrages d'Angliers, Kipawa et Laniel (en plus de plusieurs barrages orphelins abandonnés lors de la fin de la drave dans les années '70).

La gestion de ces installations est supervisée par la Commission de planification de la régularisation de la rivière Des Outaouais (CPRRO) qui fixe les niveaux minimums (178,65 M) et maximums (179,56 M) pour le lac Témiscamingue par exemple. Ces niveaux, des différents réservoirs, sont fonction de la production hydroélectrique et du contrôle des crues printanières dans la région de l'Outaouais et à Montréal. Cette Commission est composée de représentants d'organismes tels que le ministère de l'Environnement et de la Faune, Travaux publics Canada, Hydro-Québec, Hydro-Ontario,... Le niveau des quatre lacs mentionnés ci-dessus varie selon le modèle suivant : le niveau maximum est atteint l'été et l'automne afin de constituer une réserve pour les centrales hydroélectriques situées en aval (demande de pointe d'électricité), le niveau minimum est atteint à la fin de l'hiver et au printemps afin de débiter la saison des crues avec des réservoirs « presque vides ».

Quant à la production hydroélectrique, celle-ci remonte à 1919 avec la mise en service de la centrale Kipawa qui alimentait l'usine de pâtes et papiers et la ville de Témiscaming. Hydro-Ontario exploite la centrale Otto Holden située sur la rivière Outaouais et la centrale de Winneway qui produit 3,1 MW appartient à un producteur privé. C'est toutefois Hydro-Québec qui domine ce secteur avec une production de 360 MW pour ses trois centrales hydroélectriques de la rivière des Quinze, ses barrages, ses postes, ses centres de service et autres équipements.

Centrales d'Hydro-Québec	Année	Puissance	Hauteur de la chute	Municipalité
Première chute	1968	124 MW	22 m	Notre-Dame-du-Nord (centrale et barrage)
Rapide-des-Quinze	1926	90 MW	27 m	St-Eugène-de-Guigues (centrale) Guérin – Angliers (barrage)
Rapide-des-Îles	1966	146 MW	26 m	St-Eugène-de-Guigues (centrale et barrage)

Hydro-Québec est un partenaire privilégié pour le Témiscamingue dans le développement touristique, en particulier dans le secteur de la rivière des Quinze où se trouvent ses installations hydroélectriques. Cette implication se concrétise tant par l'ouverture de la centrale Première-Chute aux visiteurs durant la saison touristique que par des collaborations avec les organismes et intervenants du milieu.

À l'époque où les centrales de la rivière des Quinze ont été mises en place, la question du retour des redevances dans les régions ressources ne se posait pas. À cette époque, une série d'autres barrages ou digues ont été mis en place sur la rivière Outaouais en vue d'en régulariser le débit. Conséquence : des terres ont été inondées, d'autres sont victimes d'érosion (dommages aux quais, arbres déracinés, glissements de terrain). Les démarches des citoyens et des autorités locales pour atténuer les impacts de ce marnage datent de 1954.

## **2) LES MOTIFS POUR METTRE FIN AU PROGRAMME DES PETITES CENTRALES**

Le 5 février 2013, le gouvernement du Québec annonçait la fin du programme des petites centrales pour deux raisons :

- a) Hydro-Québec doit gérer un surplus d'électricité. La fin du programme permettrait des économies annuelles de 24 M\$ (0,2 % du budget d'Hydro-Québec). En comparaison, la production à partir d'éoliennes est responsable de pertes annuelles de 300 M\$. D'autre part, il semble que ces surplus pourraient rapidement disparaître suite à la construction d'une seule aluminerie sur la Côte Nord ou de quelques mines en Abitibi. Si Hydro-Québec est en surplus d'électricité, il reste que le Québec est en déficit d'énergie et obligé d'importer son énergie fossile.
- b) Pour préserver les milieux naturels. Tel que mentionné ci-dessus, l'histoire a transformé les lacs du Témiscamingue en réservoir pour la production hydroélectrique. Ce n'est donc pas ici qu'on va altérer des milieux naturels. En font foi, les deux projets ci-dessous.

## **3) DEUX PROJETS HYDROÉLECTRIQUES D'EXCEPTION**

- a) Projet Angliers (La Régionale)

Ce projet est en développement depuis 1994! Toutes les conditions sont réunies afin qu'il se réalise maintenant :

- Le 15 juillet 1997, le promoteur « La Régionale » a signé avec la municipalité d'Angliers, une entente exclusive de développement et d'exploitation;
- Le 4 septembre 2002, le promoteur « La Régionale » signait avec Hydro-Québec, un contrat de vente d'électricité et une entente d'exploitation de la centrale à être construite, avec mise en œuvre fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2005;

- Les audiences publiques du BAPE, dont le rapport date du 27 août 2003 où la Commission conclut « que le projet d'aménagement hydroélectrique à Angliers est justifié et qu'il est acceptable sur le plan environnemental »;
- Le 16 juin 2004, le gouvernement du Québec procédait par décret n° 587-2004 à la délivrance d'un certificat d'autorisation en faveur du promoteur;
- Le 10 février 2006, « La Régionale » et la MRC de Témiscamingue concluaient une entente pour la création d'un Fonds de développement.

<b>Principales caractéristiques et retombées économiques annuelles</b>	
Puissance installée	25 MW
Coût estimé	55 M\$
Droit hydraulique Québec	505 000 \$
Taxes Québec	239 000 \$
Redevances à la municipalité	165 000 \$
Emplois en construction	250
Emplois en opération	4

Le projet d'Angliers faisait partie de la liste des 14 sites publiée du 24 mai 2001, concernant « les nouvelles conditions entourant l'octroi des forces hydrauliques pour l'aménagement et l'exploitation par des producteurs indépendants (privés) de petites centrales hydroélectriques de moins de 50 MW ».

Depuis l'origine du projet en 1994, le soutien du milieu à ce projet a été constant.

L'étude d'impact déposée par le promoteur en mars 2002 traite brièvement des impacts environnementaux du projet pour une bonne raison : ceux-ci sont mineurs par rapport aux impacts socioéconomiques. Comment pourrait-il en être autrement d'un projet qui consiste à construire une centrale à côté d'un barrage existant depuis plus de 95 ans?!

Au niveau de la circulation routière et du bruit, les impacts négatifs sont à peine mesurables. Au niveau du marnage, les impacts sont inexistants puisque le promoteur doit respecter les niveaux minimum et maximum fixés par le fédéral. L'aménagement d'une frayère par le promoteur pourrait bien faire en sorte que, globalement, le projet ait un impact environnemental positif par rapport à la situation actuelle.

**Combien de projets de petites centrales ailleurs au Québec peuvent prétendre à un si bon bilan?** Contrairement à d'autres projets qui nécessitent des inondations de terres, des détournements de rivières ou la disparition de chutes au profit d'un barrage, le projet d'Angliers rencontre de très hauts standards environnementaux.

Au sujet des impacts socioéconomiques du projet, nous jugeons ceux-ci très positifs. Il s'agit premièrement de mettre fin à la situation qui fait en sorte que l'eau qui traverse le barrage d'Angliers coule en pure perte.

Les redevances promises à la municipalité d'Angliers vont faire en sorte que celle-ci profitera à long terme de la mise en valeur de ses ressources naturelles.

Au niveau touristique, cette nouvelle centrale complétera la « Route des barrages », un circuit touristique déjà en place avec les installations d'Hydro-Québec présentes sur la rivière des Quinze, le Chantier de Gédéon et le TE Draper, le Parc linéaire, la Route verte et le projet de mise en valeur des attraits naturels du secteur par Récréo-des-Quinze.

b) **Projet Kipawa (Innergex)**

Le projet consiste à la remise en service des anciennes installations de la Gatineau Power. Le projet comprend deux centrales pour une puissance totale de 42 MW. Les Premières Nations de Wolf Lake et Eagle Village sont propriétaires à 52 % dans le projet. On estime que la construction devrait durer deux ans et générer une cinquantaine d'emplois. Le promoteur s'est engagé à verser des redevances annuelles de 400 000 \$ à la MRC et aux municipalités locales (Kipawa, Témiscamingue et Laniel).

#### **4) DEUX PROJETS IMPORTANTS POUR NOTRE DÉVELOPPEMENT**

L'hydroélectricité est le seul potentiel énergétique du Témiscamingue. Il n'y a pas de potentiel au niveau éolien, ni de potentiel d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon). Les projets hydroélectriques sont un incitatif pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles et contribuer à la lutte aux changements climatiques.

Le Témiscamingue est à l'extrémité du réseau d'Hydro-Québec.

Nous demandons au gouvernement de collaborer à la mise en place des deux projets hydroélectriques décrits ci-dessus. Notre économie est basée sur l'exploitation des ressources naturelles (agriculture, forêt, tourisme). L'hydroélectricité en fait partie. Ces dernières années (et encore aujourd'hui) nous avons dû affronter plusieurs problèmes : fermeture d'usines de sciage et de déroulage, faillite d'agriculteurs, survie des services de proximité (épiceries, caisses populaires, écoles, stations-services, bureaux de poste) et exode de la main-d'œuvre (drainée par le boum minier de l'Abitibi). Les projets hydroélectriques sont des nouvelles sources de revenus (autonomes et récurrents) dont nous avons besoin.

---

*Municipalité Régionale de Comté de Témiscamingue*

*21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209*

*Ville-Marie (Québec) J9V 1X8*

*Téléphone : 819 629-2829*

*Télécopieur : 819 629-3472*

*Courriel : [mrc@mrctemiscamingue.qc.ca](mailto:mrc@mrctemiscamingue.qc.ca)*

*Site Internet : [www.mrctemiscamingue.qc.ca](http://www.mrctemiscamingue.qc.ca)*



(MRCT, 12 avril 2013 / dd/fa)